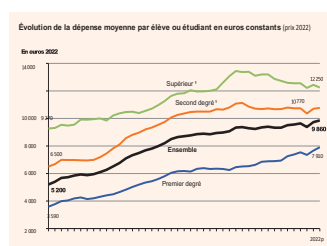




FAIRE DU LIEN ET DU COLLECTIF

POUR RÉSISTER ET REEMPLIR NOS MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

L'EPS, LES APSA, LE SPORT, LES ENSEIGNANT·ES D'EPS,
PARTIES INTÉGRANTES DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



BUDGET – SALAIRE CORPO
P. 6-8

**RETOUR ASSISES
ET INTERVIEWS COLLÈGUES**
P. 9-13

FDE – STAPS / SUAPS-GE
P. 14-16

**OUTILS - TEXTES
PROFESSIONNELS**
P. 18-21

LE SECTEUR « SUP » DU SNEP-FSU

(ESRI : Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation)

Ce bulletin est envoyé aux enseignant-es de statut de 2nd degré d'EPS, PRAG et PRCE, affecté-es comme titulaires dans les STAPS, INSPE, SUAPS, Grandes Écoles (GE) et de la FFSU qui peuvent se syndiquer au SNEP-FSU, ainsi qu'à des collègues associé-es en temps partagé (INSPE, STAPS...).

Sur chacun de ces secteurs, le SNEP-FSU mène une activité en lien avec les syndicats de la FSU, d'autres syndicats, dont organisations étudiantes, et d'autres entités dont les ministères, C3D, GNDS... Nous en rendons compte régulièrement aux collègues, par mail ou sur notre site. Nous faisons le choix d'envoyer les informations à tous-tes les enseignant-es en poste dans le Supérieur, y compris aux non syndiqué-es, parce que nous estimons nécessaire que les idées circulent, que les débats aient lieu et que des mobilisations larges, unitaires si possible, se développent pour améliorer la situation. Si vous ne recevez pas ces informations syndicales ou que vous connaissez des collègues qui ne les reçoivent pas, n'hésitez pas à en faire la demande à educ@snepfusu.net

Ce travail quotidien, de longue haleine, est porté au plan national par plusieurs militant-es et secrétaires nationaux-ales

Pascal Anger : secrétaire national, coordinateur du secteur ESR avec toutes ses composantes, SUAPS d'Angers (49)

Samuel Lepuissant : responsable national SUAPS, SUAPS Rennes (35)

Gilles Renault : responsable national STAPS, STAPS de Rennes 2 (35)

Aides au secteur :

Thierry Placette : SUAPS université de Grenoble (38), équipements sportifs, coûts énergétiques, ...

Claire Pontais : retraitée et faisant fonction de coordonnatrice réseau INSPE et Formation des enseignant-es (FDE)

Coralie Bénech : co-secrétaire générale SNEP-FSU – FDE et post concours, lycée Paris (75)

Claire Sackepéy : suivi dossier concours/FDE /groupe péda, collègue Dijon (21)

Julien Giraud : responsable national Stagiaires, collègue Lyon (69)

Benoit Chaisy : responsable national corpo, collègue Tonnerre (89)

Bérangère Philippon : commissaire paritaire, STAPS Grenoble (38)

Lionel Delbart : responsable national sur les sujets FS-SST et Santé, retraité

Sébastien Beorchia : secrétaire national suivant le dossier retraite et FS-SST, collègue Caen (14)

Liste non exhaustive car nous sommes aidé-es par un réseau national d'autres collègues en STAPS, SUAPS-GE, INSPE et FFSU qui nous accompagnent dans la réflexion et l'activité. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez rejoindre ces réseaux.

Nous ne pourrions rien sans un triple apport :

- les moyens donnés par le résultat aux élections professionnelles sous forme de décharges syndicales ;
- les collègues syndiqué-es qui, par leur cotisation, permettent que l'activité syndicale « de base » se déploie : confection et production des bulletins, concertations, réunions aux ministères et autres, déplacements, visios, stages syndicaux sur la sécurité, les mutations, les stagiaires, les tuteurs-rices, tenue et alimentation du site, colloques, assises, etc. ;

tères et autres, déplacements, visios, stages syndicaux sur la sécurité, les mutations, les stagiaires, les tuteurs-rices, tenue et alimentation du site, colloques, assises, etc. ;

- les « correspondant-es » des STAPS, des INSPE et des SUAPS, des Grandes Écoles, FFSU, qui rendent compte des problèmes vécus, font remonter des informations, remplissent des enquêtes et animent à leur mesure, la vie syndicale locale (si vous n'avez pas de correspondant-e SNEP-FSU dans votre établissement, n'hésitez pas à nous contacter. (Cf. sur notre site « comment créer une Section syndicale locale d'université »).

Que tous-tes les collègues qui participent à cette vie démocratique indispensable soient remercié-es ici !

POUR INFO :

effectif global (plus ou moins - source SNEP-FSU et croisé avec les données du MESRI) dans l'ESR des enseignant-es d'EPS (Prof, Agrégé-e) en poste affecté-es en :

STAPS	SUAPS-GE	INSPE	TOTAL
Autour de 680	Autour de 740 (dont 80 environ en Écoles)	Autour de 110	Autour de 1 500

% Femme et Homme (Année de référence 2021)	% Femme	% Homme	Age médian (AM) Femme	AM Homme	Age médian (Homme et Femme)
STAPS	32,5 %	67,5 %	48 ans	52 ans	51 ans
SUAPS	28,3 %	71,7 %	51 ans	53 ans	52 ans
Fe et ho % (au 21/02/2024)	Fe %	Ho %	STAPS	SUAPS	INSPE
Agrégé-e	38 %	62 %	401	215	73
Professeur-e EPS	24,2 %	75,8 %	275	526	35
15 % des collègues ont entre 61 ans et 65 ans					19 % des collègues ont entre 56 ans et 60 ans

Les personnels de statut de 2d degré que sont les professeur-es et agrégé-es d'EPS affecté-es dans l'ESR, restent géré-es par les rectorats et le MEN pour leur déroulement de carrière (avancement, promotion...) et les questions liées à leur corps d'origine.

En revanche, pour leurs conditions de travail et missions (services, enseignement...) ils et elles dépendent de leurs établissements d'affectation et des règles régissant l'ESR.

Consultez notre site SNEP-FSU et notre item enseignement supérieur :
(actualité générale et par secteur d'enseignement STAPS, SUAPS-GE et INSPE)



Sur les débats plus pédagogiques (articles sur Blocs de compétences, Parcoursup, le projet EPS universitaire, etc.), consultez également



/ SOMMAIRE /

LE SECTEUR SUP DU SNEP-FSU //2

ÉDITO //4

ACTIVITÉ SYNDICALE //5

- Occuper le terrain des instances de nos établissements...

EMPLOI, BUDGET, SALAIRES //6-7

- Jour du dépassement à l'université

ACTUALITÉS //8

- Lettre aux président-es d'université

ASSISES //9

- Comptes rendus des assises nationales du sport à l'université

INTERVIEW //10-13

- Interview de Samuel Hamon
- Interview de Christopher Vettori
- Interview de Marion Guillois
- Interview de Sabine Villard

FORMATION //14

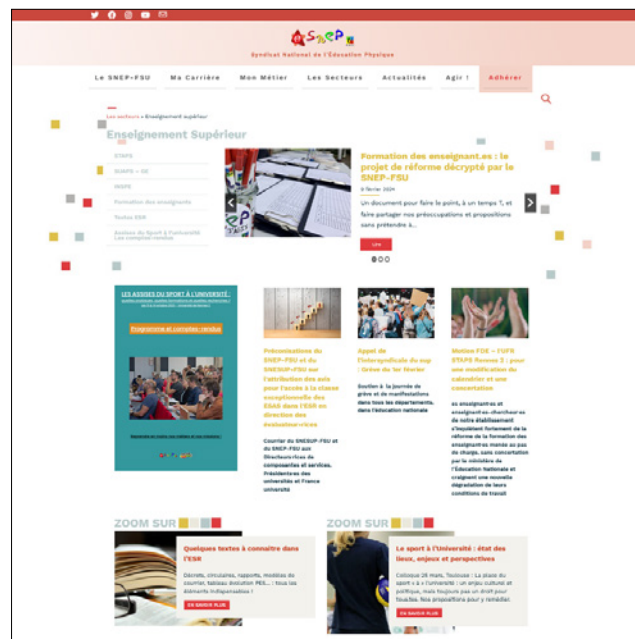
- Réforme de la formation des enseignant-es et du concours

STAPS //15

- Un nouveau master STAPS Sport, politiques éducatives et société (SPES)

SUAPS //16

- SUAPS-GE : compte rendu avec le cabinet de la ministre de l'ESR



ACTUALITÉS //17

- Lettre à la ministre

FORMATION //18

- Quelle formation continue des enseignant-es du sup ?

TEXTES OFFICIELS //19

- Décrets, circulaires, rapports, modèles de courriers : tous les éléments indispensables !

ACTIVITÉ SYNDICALE //20

- Pourquoi créer une section syndicale locale universitaire (SSLU) ?
- Modèle de lettre

SANTÉ //21

- Les registres de santé et sécurité au travail : un dispositif protecteur.

ACTUALITÉS //22

- Les installations sportives universitaires (ISU) : un enjeu de développement urgent.
- Recrutement des enseignant-es du secondaire affecté-es dans le supérieur.

SPORT UNIVERSITAIRE //23

- Vers un nouveau « modèle économique » à la FFSU : pour faire quoi ?
- Nouvelle UE obligatoire : TEDS

FICHE DE SYNDICALISATION //24





**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Ce bulletin est envoyé à toute la profession affectée dans l'ESR et à la FFSU dont nous avons les adresses (syndiqué-es et non syndiqué-es).

Il donne à voir à un instant T, sans être exhaustif, notre activité syndicale dans l'ESR, le contexte budgétaire et salarial, les enjeux, les revendications, l'expression de collègues, les textes à connaître, les outils professionnels... Il ne traite pas forcément de l'actualité qui évolue sans cesse (cf FDE).

Pour cela, consultez notre site



Des anciens bulletins sur le Supérieur sont disponibles sur notre site (rubrique Actualités / Publications).

Les 4 derniers suppléments :

- n° 1009 (06/2023) Parcoursup, enquête conditions de travail
- n° 1003 (11/2022) novembre 2022 portait sur les métiers
- n° 997 (04/2022) était aussi axé sur les métiers des secteurs avec des interviews de collègues
- n° 981 supplément (11/2020) traitait des conditions d'exercice / de services (corpo, droits et obligations, protection fonctionnelle, HC) / congés / environnement (CT/ CHSCT...).

Discours de Sylvie Retailleau du 26 mars 2024



Se syndiquer est un incontournable pour à la fois faire du commun, échanger et débattre, aider et dynamiser l'outil syndical et ses militants-es, participer au rapport de force (élections professionnelles et syndicalisation sont 2 indicateurs scrutés par les décideurs). **Apportez votre cotisation solidaire !**



Édito

TOUS·TES ENSEMBLE POUR DÉFENDRE LE SERVICE PUBLIC ET NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

Le ministère de l'enseignement supérieur porte un projet qui va à l'encontre de notre conception du service public en voulant faire de l'enseignement supérieur public un acteur parmi d'autres du marché émergent de l'éducation. En érigeant la limitation de la dépense publique et la mise en concurrence comme boussoles politiques, il renie la mission d'intérêt général dont il devrait être le garant. Dans les actes, cela s'accompagne d'un recul du fonctionnement démocratique, mais aussi d'un abandon de la démocratisation d'accès à l'enseignement supérieur, nourrissant le développement de l'enseignement privé.

À la nécessité de renforcer l'enseignement supérieur public pour répondre aux enjeux de la société de demain et permettre l'élévation des qualifications, Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, répond le 26 mars dernier par un « acte 2 de l'autonomie des universités ». Ce nouveau modèle détaille de nouveaux critères d'autonomie (institutionnelle, pédagogique, financière et en matière de ressources humaines). Nous devons le combattre. Ce désengagement de l'État constitue un danger pour la qualité des formations, leur accès au plus grand nombre et pour les conditions de travail et d'étude. Ce modèle diluera nos structures et cassera nos statuts.

À ces dégradations qui nuisent à l'intérêt général, le SNEP-FSU oppose des luttes permanentes, locales et nationale, dans les instances et sur le terrain, pour des moyens à la hauteur de la mission de l'université. Il nous faut augmenter notre résistance et donc notre capacité à faire du lien collectif comme antidote à la résignation ou au repli sur soi. Rejoindre le SNEP-FSU, c'est devenir acteur-riche d'un projet d'école et de société émancipateur et juste. C'est tous-ttes ensemble que nous pourrons avancer. Rejoignons-nous.

Édito écrit le 4 avril 2024



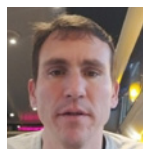
coralie.benech
@snepfusu.net



pascal.anger
@snepfusu.net



samuel.lepuissant
@snepfusu.net



gilles.renault
@snepfusu.net

OCCUPER LE TERRAIN DES INSTANCES DE NOS ÉTABLISSEMENTS : UN INCONTOURNABLE POUR PESER ET/OU NE PAS SUBIR

Gilles Renault en STAPS et Samuel Lepuissant en SUAPS, élus en CFVU et/ou occupant une responsabilité (directeur adjoint), apportent chacun leurs points de vue sur l'intérêt, malgré les inconvénients, d'être présent dans les instances locales.

Dans un système universitaire dont nous critiquons régulièrement la hiérarchisation des statuts et l'acaparation des pouvoirs (direction, présidence) par les « mandarins », des enseignantes sous représentées dans nos services et autres aspects..., la question « d'y être ou pas » se pose. Cette volonté « d'en être » se confronte à différents freins : des problèmes de temps, de reconnaissance (décharges et/ou primes / carrière (?)...), de charge de travail plus responsabilités mais aussi du sentiment de compétences insuffisantes à agir dans ces fonctions. Ce dernier aspect légitime trouve sa réponse dans le fait qu'aucune connaissance ne se construit sans être confrontée effectivement aux problèmes.

Le SNEP-FSU défend la double approche, celle de siéger, de jouer le jeu des élections, de la présence dans les conseils et commissions, voire dans les fonctions de direction et de présidence mais aussi, d'être présent dans un positionnement critique, extérieur, d'analyse du système et de transformation démocratique de celui-ci.

Il faut y être donc, dans une volonté de prise de décisions collectives grâce à des débats éclairés par les enjeux politiques de la démocratisation de l'accès et de la réussite du plus grand nombre à l'enseignement supérieur.

@ samuel.lepuissant@snepfusu.net



Les E2D en STAPS et INSPE subissent, comme les EC, une dégradation très forte de leurs conditions de travail. Accaparées par des responsabilités chronophages, engagées dans de nombreux enseignements, tenant à bout de bras les Masters MEEF avec les INSPE, il n'est pas facile dans tout cela de consacrer du temps aux instances de décision de l'établissement.

Il est encore plus difficile de le faire quand le climat social dans l'UFR et INSPE se dégrade, entre collègues EC et E2D, entre personnels et direction. Les arbitrages sur les pénuries entraînent parfois des difficultés relationnelles.

Pourtant, les décisions relatives à l'attribution des postes aux UFR et INSPE, les arbitrages sur les créations de poste entre E2D et EC dans les UFR, les programmations des APSA dans les maquettes, les rénovations du bâti se décident dans les instances.

Les conseils d'UFR, d'INSPE décident des profils et fiches des postes, de la composition des comités de sélection, proposent des capacités pour les masters, pour les L1...

Dans les conseils centraux, le conseil d'administration décide des orientations budgétaires, de la gestion des infrastructures... Des enjeux particulièrement importants pour nos STAPS souvent vétustes. Mais aussi de la campagne d'emplois faisant des arbitrages entre les besoins énormes des UFR et les marges budgétaires bien maigres qu'ils reçoivent.

Les Commissions de la formation et de la vie universitaire (CFVU) décident de l'offre de formation, des modalités des formations et des examens.

Le Conseil de la Recherche s'intéresse aux questions de recherche. Les second degré (E2D) y sont toutefois représentés avec un siège. Le/la collègue élu-e veille à ce que l'université mette en place des moyens pour offrir des perspectives de carrière vers la recherche aux E2D.

Face aux situations de sous-investissement, les instances sont souvent réduites à des arbitrages malheureux entre conditions de travail des personnels et conditions d'études des étudiantes. Il n'en reste pas moins que des votes importants s'y déroulent dans lesquels les E2D degré doivent peser.

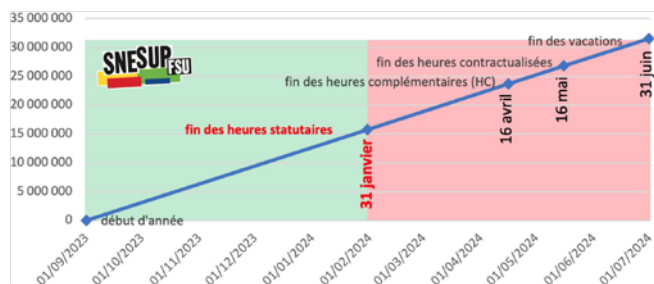
Plus encore, puisque tout ne se décide pas dans les instances, celles-ci sont des lieux d'accès à l'information très importants qui permettent d'informer les collègues et d'engager des rapports de force.

@ gilles.renault@snepfusu.net

JOUR DU DÉPASSEMENT À L'UNIVERSITÉ

Cette année, le jour du dépassement a été atteint le 31 janvier !

Sil n'y avait que des enseignant-es titulaires dispensant exactement leur service, il n'y aurait plus de cours à partir du 31 janvier 2024. En l'absence de création d'emplois d'enseignant-es et d'enseignant-es-chercheur-es titulaires, les heures statutaires ne représentent plus que 50 % de l'ensemble des heures dispensées dans l'enseignement supérieur public au cours d'une année universitaire.



Ce calcul a été réalisé à partir du "Panorama des personnels enseignants de l'enseignement supérieur 2021" des services statistiques du ministère⁽¹⁾

Le nombre d'heures complémentaires assurées par des personnels titulaires s'élève à près de 25 % du total des heures d'enseignement, soit une moyenne de 84 heures par agent-e ou l'équivalent de 16 750 emplois (3 800 enseignant-es et 12 950 enseignant-es-chercheur-es). C'est autant de temps qui alourdit le travail quotidien ou grève celui de la recherche.

Les autres heures d'enseignement sont assurées pour 15 % par des vacataires et pour 10 % par des contractuel-les (doctorant-es, ATER, post-doc, PAST, professeur-es invité-es, lecteur-rices et maître-ses de langues ou contractuel-les LRU).

Au cours de l'année universitaire 2021-2022 l'enseignement supérieur a accueilli 1 860 000 étudiant-es dont 1 657 000 à

l'Université. **La dégradation du taux d'encadrement moyen qui était alors de 3,68 enseignant-es titulaires pour 100 étudiant-es se poursuit (-11 % en 6 ans).**

En outre, cette moyenne cache de très fortes inégalités entre établissements et universités. Pour aligner toutes les universités sur le plus haut taux d'encadrement de leur type, il faudrait recruter, au cours des dix prochaines années, 67 500 agent-es titulaires, dont 6 000 enseignant-es, 24 000 enseignant-es-chercheur-es, 3 000 PU-PH et MCF-PH ainsi que 3 000 chercheur-es et 31 500 BIATSS.

Pendant ce temps l'enseignement supérieur privé, et notamment le privé lucratif, progresse sous l'effet de son intégration dans les plateformes d'affectation qui lui servent de vitrine mais aussi de l'insuffisance de places dans l'enseignement supérieur public. Il est en outre dopé par les milliards de subventions publiques pour l'apprentissage. En 2023, il représente désormais 26 % des étudiant-es inscrit-es, contre 20 % il y a encore six ans.

Rémunérations : déjà 22 % de perte depuis 2009 !

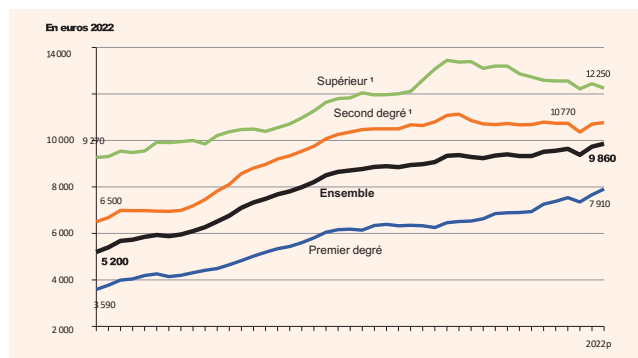
Au cours des dix dernières années, l'évolution des rémunérations dans la fonction publique d'État a été cinq fois moins rapide que l'évolution moyenne des rémunérations des salarié-es du privé.

Actuellement, toute évolution salariale due à une progression de carrière et de qualification, à un changement de corps, à une augmentation des primes est immédiatement absorbée par l'inflation.

Si le point d'indice n'est pas revalorisé en 2024, la perte cumulée de pouvoir d'achat depuis 2009 sera de 22 %, soit 2,6 mois de salaire annuel en moins (ou de travail gratuit en plus) !

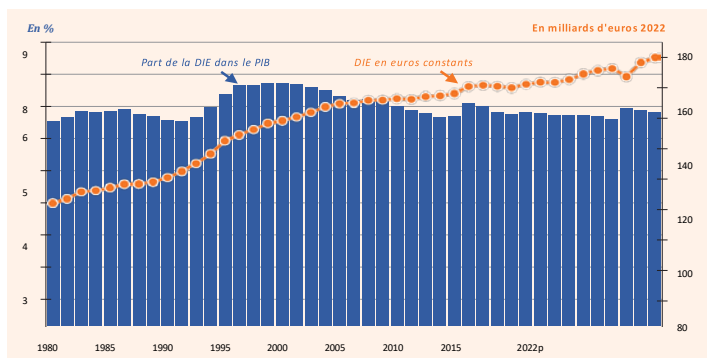
(1) Notamment pour calculer les heures complémentaires et les heures de vacation des titulaires et des contractuel-les en considérant que l'année universitaire débute le 1^{er} septembre et qu'elle s'achève le 1^{er} juillet.

Évolution de la dépense moyenne par élève ou étudiant-e en euros constants (prix 2022)



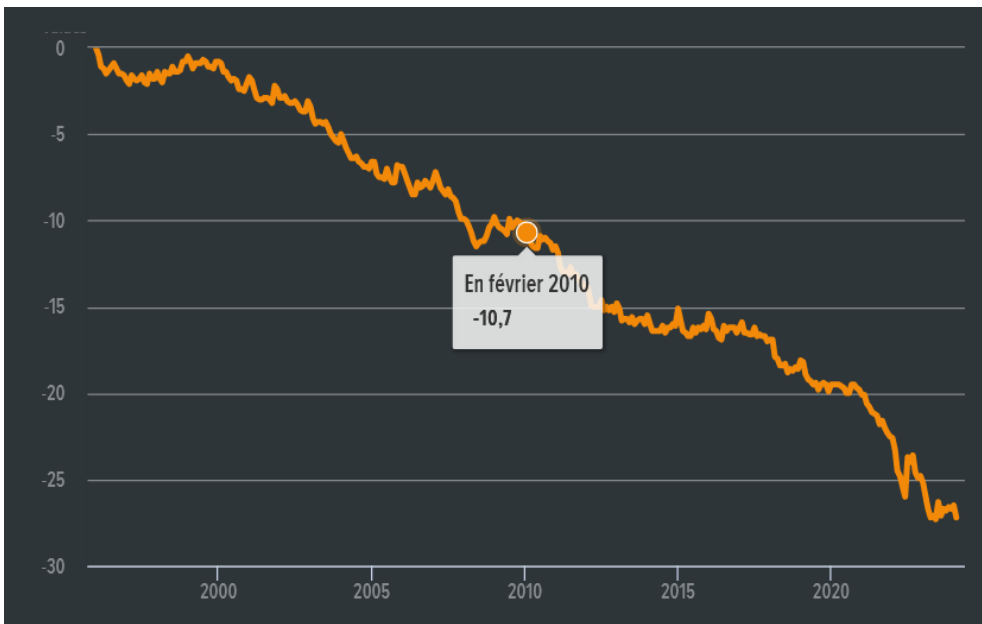
2022 : données provisoires - 1. Y compris l'apprentissage. Champ : France. Source : DEPP, Compte de l'éducation. Réf. : Note d'information, n° 23.43. DEPP

Évolution de la DIE (en euros constants, prix 2022) et de sa part dans le PIB (en %)



Lecture : en 2022, la DIE s'élève à 180,1 milliards d'euros (courbe avec échelle de droite), ce qui représente 6,8 % du PIB (bâtons avec échelle de gauche). **En 1996, la DIE représentait 7,8 % du PIB. Si cette proportion avait été conservée, cela représenterait aujourd'hui 22 milliards en plus dont 10 pour l'ESR.**

Évolution de la valeur réelle du point d'indice dans la fonction publique au regard de l'inflation depuis 1996



**En février 2024
(fin du tableau
en bas à droite)
la perte était
de 27,2 % !**

Sources : Eurostat, Insee, journal officiel, calculs : Alternatives Économiques

Rappel des revendications salariales dans l'ESR et en général

- Dégel du point d'indice dans un premier temps d'au moins 10 %
- Réactualisation à la hausse des grilles indiciaires de nos corps
- Alignement 2027 de la PES avec la C1 de la RIPEC
- Alignement des primes ou décharges pour les responsabilités pédagogiques et administratives avec la C2 (RIPEC)
- Revalorisation du taux de l'HC
- Application de la prime d'attractivité à nos collègues affecté-es dans l'ESR
- Rattrapage des rendez-vous de carrière non effectués pour nos collègues

Évolution de la Prime d'Enseignement Supérieur (PES) des ESAS – mise à jour au 29/03/2024

Statut / Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
PES - ESAS à ce jour	1 259 €	1 545 €	1 831 €	2 785 € au 01/09	3 143 € au 01/01/2024 Versement mensualisé	?	?	Cible 4 216 € (+ 954 €) Moins environ 2 200 € par rapport à la C1
Évolution PES au départ, avant conflits	1 259 €	1 545 €	1 831 €	2 117 €	2 403 €	2 689 €	2 975 €	3 262 €
ISOE Second Degré	1 236 €	1 236 €	1 236 €	1 674 € en septembre Cible 2 550 €	2 550 € Versement mensualisé	2 550 €	2 550 €	2 550 €
MCF/PU... Ripec C1	1 259 €	2 350 €	2 800 €	3 500 €	4 200 €	4 800 €	5 500 €	6 400 €

La mensualisation de la PES enfin actée suite à nos demandes

Elle doit s'opérer dans toutes les universités suite à la publication, au JO du 23 mars 2024, de l'arrêté du 29 février 2024 qui fixe le montant annuel de la PES, dont taux annuel fixé à 3 142,75 € à compter du 1^{er} janvier 2024 et de la mise en œuvre de sa mensualisation dans les établissements.



Paris, le 8 février 2024 - extraits...

Mesdames et messieurs présidentes et présidents d'université,
Mesdames et messieurs directrices et directeurs de composantes et de services,
Monsieur le président de France Université,

Objet : Préconisations du SNEP-FSU et du SNESUP-FSU sur l'attribution des avis pour l'accès à la classe exceptionnelle des seconds degrés (E2D) dans l'ESR en direction des évaluateur-rices.

En préambule, le SNESUP-FSU et le SNEP-FSU revendiquent et agiront pour l'accès de tous-tes au dernier indice du dernier grade avant la retraite.

D'un point de vue général, les évolutions de carrières, et salaires afférents, devraient être déconnectés de l'évaluation formative. La revalorisation du point d'indice et celle de nos grilles indiciaires par corps sont les leviers fondamentaux, structurants et synonymes de reconnaissance du travail et mission du fonctionnaire.

L'utilisation des rendez-vous de carrière sur la base de quota de classement d'un maximum de 30 %, ou l'utilisation de l'attribution d'un avis entre très favorable (TF), favorable (F) et défavorable (D) pour l'accès à la classe exceptionnelle ne devraient pas être des outils de «management RH » supposés soutenir la motivation, l'engagement professionnel.

Les méthodes de DRH actuellement utilisées ne sont aucunement des leviers de motivations professionnelles favorisant la dynamisation du service public et l'engagement des personnels. Au contraire elles amènent mise en concurrence, frustrations importantes voire découragements de beaucoup de nos collègues. Elles ne sont pas en mesure de juger de l'intégralité de carrière d'enseignants-es ayant œuvré pour le service public d'éducation et d'enseignement supérieur et ayant souvent réalisé des missions aussi variées qu'essentielles.

Il vaut mieux défendre une vision a priori de la fonction publique basée sur la confiance aux fonctionnaires dans leur travail. Nous faisons également le constat que le système d'évaluations actuelles ne fonctionne pas bien, ne valorise pas le métier et fait perdre beaucoup de temps tout en créant tensions et incompréhensions. Ajoutons que cette évaluation se fait dans un contexte d'austérité budgétaire et salariale, de taux d'encadrement souvent insuffisant et de faiblesse ou d'inadaptation de la formation continue. ...

.../...

L'accès à la Classe exceptionnelle, est décrit dans les lignes directrices de gestion (LDG) ministérielles qui ont été publiées au BO spécial du 7/12/2023 ; celles-ci définissent le nouveau fonctionnement dont le passage à un ratio de promovables/promu-es sur une plage d'appel définie (être à un certain échelon de la HC).

Nous rappelons que l'an passé, lors de la fin des contingents qui avait atteint leurs maximas par corps (10,5 %), nous demandions un barème d'ancienneté tenant compte de l'affectation dans l'ESR comme convenu. Même s'il est rappelé dans la LDG que les recteurs-rices devront être vigilant-es à l'équilibre supérieur / second degré et devront faire respecter la proportion hommes/femmes des promovables, l'application de ces ratios resteront opaques pour de nombreux collègues car échappant à la vision des CAP. Or, le ratio qui sera retenu ne saurait se substituer à ce barème.

Rappelons que l'évaluation porte aussi sur l'ensemble de la carrière.

Sur les modalités de classement des collègues E2D promovables, il y aura un seul avis, attribué par le chef d'établissements de l'ESR, et ensuite transmis aux rectorats, puis au ministère pour les agrégés. Avis selon trois niveaux : TF (très favorable), F (favorable) et D (défavorable). Pour le TF et le D, les avis devront être motivés et reconduits annuellement sauf exception motivée.

Sur ces trois groupes créés (TF, F et D), le départage se fera en examinant d'abord le TF puis le F s'il y a encore des promotions à faire par corps... « Les critères de départage au sein de chaque groupe se feront dans l'ordre suivant » : 1/ ancienneté dans le corps, 2/l'ancienneté dans le grade, 3/ l'échelon et 4/ l'ancienneté dans l'échelon. (1, 2 et 4 pour Agrégé car la plage d'appel est sur le seul 4^{ème} échelon HC).

Aussi nous demandons que tous les E2D promovables puissent avoir l'avis TF de la part des présidents-es d'université. Cela amènerait ainsi à privilégier l'ancienneté et donc à ne pas léser entre autres les collègues proches du départ à la retraite, ainsi qu'une simplification et un non-renforcement d'inégalités.

...

Le SNESUP-FSU et le SNEP-FSU.

LES ASSISES DU SPORT À L'UNIVERSITÉ

Quelles pratiques, formations, recherches à l'horizon 2030 ?



13 et 14 octobre 2023
Université Rennes 2

Les
Comptes-
rendus

Un évènement



COMPTES-RENDUS DES ASSISES NATIONALES DU SPORT À L'UNIVERSITÉ DU 13 ET 14 OCTOBRE 2023 – RENNES 2

Les comptes-rendus sont en ligne, sous la forme de :

- nombreuses interviews de collègues (de 3 à 30 minutes,...)
- vidéos et enregistrements de séquences (35 minutes max)
- problématiques et synthèses écrites pour chaque séquence

Une centaine de collègues venu-es d'INSPE, d'UFR STAPS et des SUAPS-GE de toute la France se sont réuni-es durant deux jours à l'université de Rennes 2, assises organisées par le SNEP-FSU et le SNESUP-FSU.

Flashez le code ci-dessous pour arriver sur la page des comptes-rendus



Parmi les thématiques abordées :

- Sport, genre, égalité : quelle place pour les femmes à l'université ?
- Pour un service public de formation aux métiers du sport : quelle place et quel rôle pour l'université ?
- Activités sportives, formation et transition écologique à l'université
- Formation à l'égalité et contre le sexisme
- Comment stopper le processus de privatisation des formations et préparations aux concours ?
- Quelles alternatives au new management pour reprendre la main sur son travail ?
- Séquences STAPS/ INSPE/ SUAPS-GE...

Ces assises vont donner lieu à des suites...



Quelles pratiques, quelles formations, quelles recherches face aux enjeux politiques, sociaux, démocratiques et écologiques ?



interview de **Samuel Hamon**

PRAG à l'INSPE de haute Normandie - Université de Rouen

Tu as participé en présentiel aux assises nationales du sport à l'université en octobre 2023, qu'en retiens-tu ?

Nouvellement arrivé à temps plein dans le supérieur à l'INSPE, les assises ont été pour moi un accélérateur pour me permettre de comprendre les enjeux et les rouages de l'Université. J'ai été marqué par la densité et la multiplicité des interventions passant d'approches historiques, syndicales, didactiques ou encore d'échanges de pratiques tant organisés qu'informels.

Que mettrais-tu en avant comme arguments pour faire venir les collègues à ce genre d'événement syndical ?

Réaliser des choix éclairés auprès de ses étudiant-es et de ses collègues passe par une connaissance de l'actualité et la nécessité de se confronter à des regards croisés. Les assises permettent cette démarche c'est-à-dire prendre du recul sur sa pratique quotidienne. J'ai par exemple pu me rendre compte que les choix réalisés dans les INSPE étaient parfois très différents d'une Université à une autre.

Quelles suites verrais-tu à ces assises sur nos «professionnalités» ?

Trois thématiques m'ont particulièrement interpellé :

- La place de plus en plus importante donnée aux écoles privées d'enseignement supérieur qui s'appuient notamment sur des financements publics qui leurs sont de plus en plus favorables.
- S'interroger plus fréquemment sur les besoins et les attentes des étudiant-es en les impliquant davantage, en faisant de nos établissements des lieux plus démocratiques.
- Connaître ses droits. Par exemple, j'en ai appris beaucoup sur les avancements de carrière pendant les assises. De plus, à mon retour sur Rouen, je me suis rendu compte que nous étions nombreux à ne pas connaître nos droits comme pour la mise en place d'un arrêt de travail.



interview de **Christopher Vettori**

Agrégé EPS STAPS université de Nantes.

La rentrée universitaire en STAPS en 2022 n'a pu se faire suite à la mobilisation des enseignant-es de second degré (E2D). Pourquoi ?

Succinctement, face aux problèmes du STAPS et à la méfiance envers les syndicats, j'ai suggéré l'an passé que nous fassions une demande d'audience à la présidente. Celle-ci a permis d'obtenir 2 postes d'E2D EPS en seconde campagne : une victoire inimaginable ! Je pense que certain-es collègues ont repris confiance dans le fait que l'action pouvait permettre de l'emporter.

La mobilisation contre la réforme des retraites a permis d'engager une grande partie des enseignant-es STAPS dans l'action et amenant à une vision plus positive des syndicats dont la FSU.

L'issue perdante de ce conflit, pour le moment, et la logique indemnitaire différenciée dans le sup entre enseignant chercheur (EC) et des E2D ont parachevé d'accroître le ressentiment qui a provoqué enfin le passage à l'action en termes de démissions et par le refus de participer aux jurys et aux surveillances des rattrapages. Ces actions ont amené les E2D à relever la tête en montrant leur ras-le-bol lié au manque de reconnaissance de leur travail et des dégradations. Il a permis

aussi aux EC une prise de conscience qu'ils étaient dans le « même bateau »

Quel enseignement principal en retires-tu et les suites ?

C'est difficile d'en tirer un parce que nous avons repris les cours sans parvenir à un but que nous nous étions fixé : l'alignement de la prime des E2D avec celle des EC.

L'enseignement principal est qu'il ne faut pas cesser de chercher à convaincre et d'élargir le débat : nos revendications sont absolument légitimes ! Le syndicat dont le SNEP-FSU est aussi là pour apporter cette forme d'espoir.

S'agissant de la suite, il va falloir s'appuyer sur le « déjà-là » : Nous avons été capable d'obtenir 2 postes, de contribuer au relèvement de la prime des E2D à 4 200 € ! C'est insuffisant mais reconnaissons qu'entre ça et rien : on prend !

Les problèmes sont nombreux, il n'y a pas de satisfaction en l'état qui conduirait à l'apathie généralisée. Concrètement, nous continuons à mobiliser à chaque fois que cela est possible en instaurant une heure syndicale mensuelle et de relancer les député-es qui ont apporté une écoute attentive.



interview de **Marion Guillois** *Agrégée EPS en STAPS à Caen*

Que retires-tu des assises nationales du sport à l'université en octobre ?

C'était ma 1^{ère} participation depuis mon affectation récente au STAPS à un événement du sup avec le SNEP-FSU. J'étais très active quand j'étais dans le secondaire et ça me manquait beaucoup à l'université de ne pas avoir de temps de rencontre. Donc émotionnellement c'était vraiment sympa de retrouver un temps d'échange avec les collègues.

J'étais très contente du contenu des assises, des intervenant-es, des d'échanges et sur tous les temps off avec les gens qu'on croise. Bref, satisfaite de ce temps que j'ai donné, alors qu'on n'en a jamais, mais qu'il nous faut prendre !

Qu'est-ce que tu mettrais en avant pour faire venir des collègues à ce genre d'événement syndical ?

Globalement, mes collègues de Caen seraient bien venu-es car les thématiques proposées les intéressaient. Ils et elles étaient conscient-es des enjeux. Mais pour beaucoup d'entre eux/elles les problèmes pratiques complexes de reports de cours avec les ISU entre autres, sont trop lourds à traverser. L'argument que je mettrai en avant c'est bien l'aspect vivifiant d'échange et de réflexions en présentiel, car on a tous « la tête dans le guidon ».

Quelle suite tu verrais à ces assises ?

Si on devait refaire un temps syndical là-dessus par le présentiel, ce serait de poursuivre les échanges avec des gens qui occupent les mêmes fonctions que moi par exemple en Educ mot et en particulier autour de l'enseignement des APSA ou famille d'APSA. On n'a pas de programme, il y a les fichiers RNCP qui guident les formations et donc les contenus mais même ça, ça reste très vague. J'ai envie de poursuivre les échanges avec d'autres collègues sur les contenus, les méthodes, les formes d'évaluation.

Par rapport à ton travail au STAPS dans ton université que dirais-tu sur tes conditions de travail, les points positifs ou négatifs actuellement ?

D'abord, au STAPS de Caen les relations interpersonnelles sont apaisées (ce qui n'a pas toujours été le cas dans l'his-

toire de Caen) et le métier devient plus confortable ou moins dur.

Il y a la hiérarchisation désagréable parfois entre les statuts de second degré (E2D) et les enseignant-es chercheur-ses (EC) concernant ce que l'on peut émettre comme avis en tant que PRAG et qui seront mal accueillis ou pire pas écoutés ... Soulignons que le STAPS ne peut pas fonctionner sans les PRAG-PRCE et qu'on est très nombreux-ses à occuper des responsabilités pédagogiques.

Et puis après ce qui pèse c'est la pression temporelle. Les semestres sont extrêmement courts en nombre de semaines (12). Tu as l'impression au départ que ton année elle finit tôt mais en fait elle ne finit jamais. Tu peux faire des journées 8h-18h. Tu enchaînes cela sur plusieurs semaines et l'efficacité de 16h à 18h est amoindrie. Et puis tu rentres chez toi à pas d'heure, plus ensuite les mails à traiter dont ceux des étudiant-es, les corrections de TD, réunions....

Je pense qu'au STAPS de Caen, en termes de moyen, salles de cours et d'ISU on n'est pas les plus mal loti-es car j'ai vu des situations

dans d'autres STAPS inacceptables. On travaille dans des conditions très correctes par rapport à d'autres.

Comme point positif, le rapport avec les étudiant-es en est un. Je sors d'un établissement en REP+ et ce n'était pas tout à fait le même métier. C'est un confort quand tu as affaire à des adultes qui sont motivé-es. Beaucoup souhaiteraient devenir professeur-e d'EPS. C'est un régal car ce sont en plus potentiellement de futur-es collègues. Ça implique aussi une forme d'exemplarité dans la tenue de nos cours et ce qu'on donne comme base, comme contenu scientifique.

Après il y a souci sur les conditions de vie étudiante. Je les trouve dures. On a énormément d'étudiant-es qui doivent bosser à coté car peu de ressources et ça ne les met pas du tout dans des conditions optimales.

Et ça fait mal de voir qu'en fin de L3, certain-es ne vont pas aller en master car ils/elles ne peuvent pas encore faire 2 ans d'études sans travailler. Ils et elles mettent en danger leur projet professionnel. On est impuissant face à cela. C'est un sujet politique.



*J'étais très contente
du contenu des assises,
des intervenant-es,
des d'échanges et sur
tous les temps off...”*



interview de **Sabine Villard**
PRAG EPS, STAPS de l'université de Limoges.

Sabine Villard, anciennement directrice (démissionnaire) du STAPS, nous plonge dans le récit de la lutte engagée depuis la rentrée 2023.

Quelle genèse ?

Deux éléments factuels ont catalysé notre réaction. Tout d'abord, l'état alarmant des installations sportives universitaires (ISU), dégradées et dangereuses, malgré nos incessantes démarches pour obtenir des financements. Pendant plus d'un an, avec le directeur du SUAPS, nous avons sollicité divers partenaires, les collectivités locales et les services de la Jeunesse et des Sports, et bien sûr les fonds CVEC, pour rénover ces ISU vitales. Malgré nos efforts, les fonds obtenus (environ 500 000 euros) se sont révélés largement insuffisants face aux besoins réels en millions (ms) d'euros. La découverte en septembre 2023 de reliquats sur fonds CVEC non utilisés durant la période COVID, soit 1,9 ms d'euros, a été un coup de grâce : au lieu de les affecter aux travaux urgents, un unique projet de rénovation d'un bâtiment à tout autre usage a été retenu, alimentant notre frustration et incompréhension.

Le deuxième élément, spécifique au STAPS, réside dans le manque de reconnaissance académique, symbolisé par l'absence de recrutement d'un-e professeur-e d'université (PU), pourtant essentiel avec un master. Malgré les engagements pris par la présidente de l'université, les votes au sein des instances ont privilégié d'autres départements, nous maintenant dans une sous-reconnaissance, bien que le STAPS soit l'un des plus dynamiques en termes d'effectifs et de projets de l'université.

Face à cela, la démission du directeur du SUAPS suivie de la mienne en octobre (mais en faisant jusqu'en novembre afin de permettre une réorganisation du département), a marqué le point de départ d'une forte mobilisation. Mes collègues ont suspendu leurs responsabilités de tous types. Un collectif regroupant les enseignants STAPS-SUAPS et les étudiant-es s'est créé. Ensemble, nous avons formulé des revendications précises pour garantir des conditions d'étude et de travail dignes, notamment en termes de ressources, d'infrastructures sportives et d'utilisation des fonds CVEC.

La mobilisation a pris une tournure décisive le 17/11, avec la diffusion d'une pétition et l'annonce de ma démission sur les réseaux sociaux, générant un soutien massif de la communauté sportive locale et nationale, ainsi qu'une couverture médiatique importante. Cela a permis de mettre en lumière nos revendications et les carences criantes dans les ISU, suscitant une réaction rapide de la présidente de l'université.

Peux-tu nous dire ce qui a été obtenu à ce jour (et ce n'est pas rien) ?

- Un recrutement de PU pour le STAPS.
- Un poste de contractuel-le chargé-e de mission sur les équipements sportifs avec la charge de répertoire, coordonner les travaux et de chercher des financements (début du contrat avril).
- Une lettre de la présidente de l'université à la ministre de l'ESR pour que les universités puissent postuler aux subventions ANS pour les ISU. Cette demande venait appuyer celle de la C3D et de l'ANESTAPS : issue favorable en février 2024.
- Un engagement pour que les travaux ISU (parquet, toit, ...) commencent le 2 avril et une accélération du calendrier pour d'autres travaux.
- Un appel à projet pour rénover tout l'aspect isolation d'un gymnase (fuites, ...).



La mobilisation a pris une tournure décisive le 17/11, avec la diffusion d'une pétition et l'annonce de ma démission sur les réseaux sociaux, générant un soutien massif de la communauté..."

- Un engagement de faire voter 100 000 € sur les fonds d'amortissement du budget de l'Université chaque année qui serait versé au SUAPS pour de l'investissement sur les équipements sportifs. Mais pas encore voté donc vigilance.
- Un engagement d'un soclage de 100 000 € issu de la CVEC mais là aussi pas encore vraiment acté.

- Depuis janvier 2024 on est cette fois consulté par le pôle vie étudiante qui gère la distribution de la CVEC. On observe une réorganisation et une meilleure transparence du fonctionnement de la CVEC, mais nous sommes toujours en attente de l'affichage d'un % réservé au sport.
- La présidente a annoncé la réalisation d'un schéma directeur du sport coordonné par un professeur d'université du CDES. Tous·tes les acteurs·rices du sport seront associé·es.

Peux-tu revenir sur cet élément déclencheur du collectif qui semble être ta lettre de démission ?

Dans celle-ci j'ai exposé les raisons. Mes collègues pensaient que les choses semblaient fonctionner même si ils et elles acceptaient de travailler dans des conditions difficiles (comme moi aussi en tant qu'enseignante), mais ils et elles ne se rendaient pas compte des nombreuses batailles, des frustrations et des difficultés auxquelles j'étais confrontée en coulisses pour défendre le département. Lorsque j'ai expliqué qu'il n'était plus possible pour moi de continuer ainsi et que je démissionnais, ils et elles ont pris conscience que la situation ne pouvait plus perdurer. Ils et elles se sont solidarisés·es et ont décidé eux/elles aussi de suspendre leurs responsabilités car il n'y avait plus de direction pour nous défendre. J'ai également souligné auprès de mes collègues et des étudiant·es l'importance de notre présence dans les instances décisionnaires de tous les échelons de l'université (y compris CROUS). Elle nous permet d'avoir voix au chapitre dans les décisions concernant les postes et les subventions.

Comment perçois-tu l'apport de l'outil, l'action syndicale dont celle du SNEP-FSU ?

Je crois que c'est extrêmement significatif, car le syndicat représente à la fois une assistance et une force de contre-pouvoir. Nous sommes souvent en minorité dans les instances décisionnaires de l'université. Avoir le soutien syndical est essentiel pour faire entendre nos difficultés à la fois localement et nationalement, pour unir les services STAPS-SUAPS-INSPE. Cela nous permet de fédérer et de créer des liens.

Le syndicat est crucial pour obtenir des informations pertinentes, pour accéder aux bons textes et éviter des demandes ou propos inappropriés. Il est essentiel pour relayer nos besoins et nos informations auprès du ministère ou du

rectorat. Ajoutons qu'une protection syndicale est indispensable. Se lancer dans ce type de mouvement n'est pas toujours facile sur le plan personnel, et le soutien d'un collectif est rassurant et porteur.

Souvent, ce sont celles et ceux qui sont syndiqué·es ou proches du syndicat qui organisent et coordonnent le collectif.

Il est également crucial d'adopter une approche multidimensionnelle et de chercher des allié·es. Nous avons bénéficié du soutien du syndicat de l'Anestaps, de la C3D de certaines fédérations sportives ou associations sportives nationales (suite au relais d'acteur·rices sportif·ives locaux·ales).

Quel est à l'université de Limoges, dans les problèmes du sport, l'effet du sous-investissement chronique pour l'ESR ?

Effectivement, le sous financement entraîne une lutte politique interne pour déterminer qui obtiendra la part la plus importante. Si nous ne sommes pas représenté·es, celles et ceux qui ne disent rien auront encore moins. Cependant, un aspect intéressant de cette bataille et de ses conséquences est que nous avons reçu des retours de collègues d'autres UFR-services qui ont exprimé des difficultés similaires. Cela a permis d'élargir notre perspective, de sortir chacun de nos problèmes et de connaître ceux des autres et de souligner que le problème sous-jacent est ce sous-financement des universités, qui entrave notre capacité à travailler efficacement et à remplir nos missions.

En conclusion, malgré les aspects parfois désagréables de la lutte, elle a abouti à des résultats positifs, notamment en termes d'avancées, de créations de lien et de solidarité, y compris avec les étudiant·es. Désormais, l'université porte une attention plus soutenue à nos préoccupations.

Effectivement, le sous financement entraîne une lutte politique interne pour déterminer qui obtiendra la part la plus importante. Si nous ne sommes pas représenté·es, celles et ceux qui ne disent rien auront encore moins.

L'enjeu actuel est de rester vigilant·e en maintenant notre organisation afin d'être prêt·es à agir à nouveau. Des groupes de travail ont été mis en place. Les médias continuent de nous suivre régulièrement.

Nous utilisons la période d'élection de renouvellement de la présidence, où nous irons à la rencontre de chaque candidat·e pour faire entendre nos revendications.



Le syndicat est crucial pour obtenir des informations pertinentes, pour accéder aux bons textes et éviter des demandes ou propos inappropriés. Il est essentiel pour relayer nos besoins...”

RÉFORME DE LA FORMATION DES ENSEIGNANT·ES (FDE) ET DU CONCOURS

Avant-propos

Au 04/04/2024 nous n'avons toujours pas connaissance du projet de réforme dans ses détails (annoncé pour mai !) avec, selon le ministère de l'éducation nationale (MEN), la volonté de mettre en place le nouveau concours en 2025 (au semestre 2 !!!) dans l'année de la licence 3 !!! Le MESRI dit avoir des désaccords mais ne semble guère peser dans les arbitrages politiques macro-économiques.



Le fond porte schématiquement sur une reprise en main de l'employeur (l'EN) sur la FDE”

D'abord, il y a nécessité pour les étudiants-es et formateurs-rices de revoir la formation dans ses agencements dont le concours en M2 et son accès démocratisé.

Mais à ce stade, toutes les infos et les documents de travail qui ont fui-té (cf. « Les écoles normales du XXI^e siècle »), nous permettent d'affirmer que ce projet pose de nombreux et gros problèmes de fond, de méthode et de mise en œuvre (faisabilité). Il n'est pas acceptable. Le politique, dont le MEN, témoigne d'un mépris pour les formateurs-rices, étudiants-es, les IN-PE et STAPS entre autres.

Le fond porte schématiquement sur une reprise en main de l'employeur (l'EN) sur la FDE, dicit EN «... Adapter la formation pour la rendre davantage conforme aux attentes de l'institution... », et une dépossession universitaire à la clef (maquette imposée, IN-PE déstructurée voire remplacée par des « ENSP », articulation formation

recherche..., quid des personnels de toutes fonctions ?). Ce gouvernement veut avoir des enseignants-es plus exécutant-es que concepteurs-rices. La place et le contenu des concours sont des éléments importants et interagissants, faisant système avec notre vision d'une FDE exigeante. La possible disparition d'une épreuve EPS au concours des professeurs-es des écoles nous fait craindre le pire pour l'EPS qui se verrait remplacée par le 30 minutes d'activité physique quotidienne (APQ). Que craindre aussi pour la filière STAPS et sa mention éducation motricité à finalité EPS et CAPEPS ? Tous les acquis d'une conception d'une formation intégrée des enseignants-es d'EPS risquent de subir des reculs importants (cf notre doc d'analyse).

Le développement de la contractualisation, légitimé par la loi de transformation de la fonction publique de 2019, percuta la formation initiale et continue et s'accompagne d'une réduction en quantité et en qualité de celles-ci. Cela nourrit par ailleurs l'idée que le recrutement des fonctionnaires titulaires par concours n'est aujourd'hui qu'une solution parmi d'autres pour constituer le corps enseignant.



Ce gouvernement veut avoir des enseignants-es plus exécutant-es que concepteurs-rices”

Enseigner est un métier qui s'apprend. Nous analysons qu'il y a bien un lien idéologique et systémique avec la réforme sur le « choc des savoirs » en collège, avec la réforme des manuels, la réforme du lycée et LP, parcoursup,

l'école du tri social, la fin de la démocratisation, du tous et toutes éducatibles, ... avec le lien de la réforme de la FDE et la « caporalisation » voulue.

Informons et résistons pour un autre projet :

Nous appelons avec la FSU et d'autres organisations, ainsi que les citoyen·nes, à s'informer des enjeux, demander le report avec des motions et instaurer une véritable concertation avec tous·tes les acteurs-rices de la FDE dont nos syndicats... Un projet d'école préfigure toujours celui d'une société, un projet de FDE avec le recrutement comme fonctionnaire en est un élément déterminant.

Document d'analyse du SNEP-FSU (février 2024). Cf notre site

pour suivre les actualités sur ce sujet et l'activité syndicale...



Le projet de réforme FDE décrypté par le SNEP-FSU table des matières :

- Qui peut devenir enseignant-e ?
- Les conditions préalables à une réforme sérieuse de la formation des enseignants-es
- La nécessité d'une formation intégrée !
- Recrutement n'est pas prérecrutement
- Le concours en L3 : ses impensés et ses conséquences
- La difficile épreuve du choix des épreuves
- Licence-Master : une redistribution des cartes, une caporalisation de la formation et un contrôle sur l'université ?

Un nouveau master STAPS

Sport, politiques éducatives et société (SPES)

PERSPECTIVES ET INTERROGATIONS

France Compétences (FC) a validé la proposition de la Conférence des doyens des UFR Staps (C3D) créant une nouvelle mention de master STAPS et a inscrit cette nouvelle formation au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

La vocation de ce master est de former des cadres de l'éducation par le sport, hors de l'Éducation Nationale (Direction de service des sports dans les collectivités territoriales (CT), des projets et politiques d'insertion par le sport dans les CT, les organisations et institutions du sport,...).

Cette création est intéressante à plusieurs titres

La certification de ce master permet de développer une nouvelle formation dans les UFR. Elle donne un cadrage national tout en préservant la liberté académique des équipes dans les maquettes.

Elle valorise les sortant-es de STAPS dont les salaires à niveau de diplôme équivalent restent inférieurs au reste de l'économie.

Elle structure encore davantage la formation en STAPS et identifie pour étudiant-es et employeur-ses une formation de responsables de politique sportive ne se confondant pas avec l'EPS, l'entraînement sportif ou le marché du sport.

Nous avons répondu présents à l'invitation de la C3D à participer à son conseil national sectoriel où nous avons échangé sur le sujet. Il en résulte quelques points de vigilance, partagés avec la C3D, que nous pointons ici.

La reconnaissance par FC de ce nouveau master n'amène pas de moyens. Les créations de celui-ci restent conditionnées aux moyens des universités. L'intégralité des STAPS de France est déjà confrontée à l'épuisement de personnel pour monter et faire tenir des diplômes dans des conditions matérielles non satisfaisantes. Attentions aux risques psychosociaux.

La création de la mention sera couplée à l'extinction de la mention générique master STAPS qui recensait divers masters ne s'inscrivant pas totalement dans les autres mentions masters STAPS existantes.

Les équipes devront prouver que leur formation répond aux exigences de la nouvelle mention. Encore un travail conséquent !

La certification va uniformiser les formations sur le territoire, mais va aussi interroger l'existence de masters particuliers ne rentrant pas dans les cases, mais amenant aux étudiant-es une réelle plus-value de formation. La centration exclusive de FC sur l'insertion et les difficultés prospectives à identifier les métiers de demain nous interrogent quant au risque de fermetures regrettable.

Enfin, l'inscription de ce master au RNCP ne dit rien du solde des suppressions/créations de masters. Qui va créer le sien ? Qui va en fermer un autre ?

On touche ici au point central dans la trajectoire de formation des étudiant-es aujourd'hui : le mur de sélection entre L3 et M1. L'augmentation des effectifs ces dernières années et l'austérité budgétaire ont amené à un goulot d'étranglement que le mouvement #EtudiantsSansMaster a mis en évidence.

La fermeture de masters jugés trop peu professionnalisants peut se retrouver couplée à des créations limitées de masters au regard des limites budgétaires des Universités. Il en résulterait un aggravement des possibilités de poursuite d'études pour nos étudiant-es. Vigilance sur ce point !

Parallèlement, le travail de la C3D sur ce sujet débouche sur une certification concomitante à la réforme de la formation des enseignant-es (FDE). À cette heure, nous ne savons pas si les étudiant-es recalé-es à un éventuel concours en L3, (choix privilégié du MEN), auront la possibilité de s'inscrire en master MEEF pour repasser le concours ou pour se former aux métiers de l'enseignement.

Les décisions pour la réforme de la FDE vont impacter le nombre de candidat-es aux autres masters. Si un-e étudiant-e ne peut aller en master MEEF après sa L3, il ou elle postulera aux masters SPES.

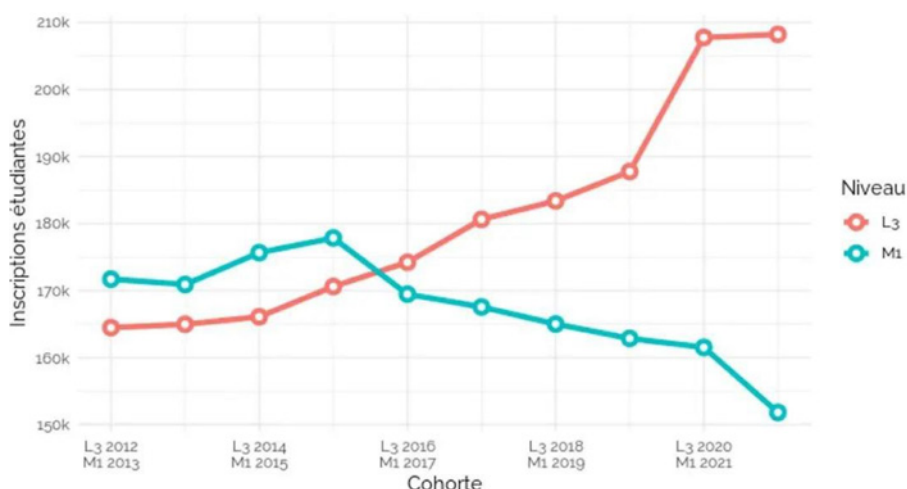
Mais il est aujourd'hui inimaginable de penser ces masters capables d'absorber un tel flux d'étudiant-es. La C3D indique une ouverture limitée des places dans les années à venir et ne veut pas faire de ce master une substitution au master MEEF.

Le SNEP-FSU souligne la plus-value de l'ouverture de cette mention, tout en restant vigilant sur les répercussions de cette création pour la charge de travail des personnels et pour les poursuites d'études effectives des étudiant-es en master.

À suivre et à débattre.

[@ gilles.renault@snepfsu.net](mailto:gilles.renault@snepfsu.net)

Étudiant-es inscrit-es en L3 à l'année N et M1 à l'année N+1



SUAPS-GE :

RAPIDE COMPTE RENDU (CR) AVEC LE CABINET DE LA MINISTRE DE L'ESR DU LUNDI 18 MARS 2024.

Le SNEP-FSU a été reçu par M. Tarek Mahraoui, conseiller vie étudiante, et M. Frédéric Rousseaux, conseiller formation au cabinet de la ministre.

Nous y avons dénoncé le plan d'économie de 10 milliards (Mds) dont 904 millions (ms) concernant l'ESR, impactant pour 125 ms la vie étudiante (VE) et 85 ms pour les formations. Tout ceci dans un contexte où nombre d'universités souffrent, faute de subventions pour charges de service public (SCSP), sous dimensionnées tous les ans par rapport aux besoins (effectifs étudiant-es, crise énergétique, inflation, GVT et point d'indice, ...). Ce déficit amène à diminuer les capacités d'accueil, à fermer des formations au bénéfice du privé entre autres. L'écart s'accroît entre la demande sportive des étudiant-es et une offre limitée par les moyens (postes et ISU). La valorisation préconisée d'une UE APSA dans la feuille de route (FdR) du 07/04/2023 ne peut se développer dans ce contexte.

Nous avons rappelé que la CVEC ne peut se substituer légalement à la part de la SCSP dont une partie doit continuer d'alimenter les SUAPS et GE. Le cabinet en est d'accord. Nous avons demandé au ministère de faire une enquête-remontée de chaque université pour voir ce que chacune fait exactement sur les fléchages de SCSP. En parallèle, nous demandons toujours un fléchage plancher CVEC pour le sport à 15 % et une remontée de ce que chaque université fait de sa dotation CVEC.

Nous avons à nouveau informé le ministère de plusieurs cas d'utilisation de la CVEC dans certaines universités qui ne nous semblent pas conformes aux finalités de celle-ci. **Précision : nous avons appris hors audience que la cour des comptes a fixé dans ses 10 priorités nationales l'évaluation de la CVEC pour 2024.**

Nous sommes revenus sur la FdR du 07/04/2023 et nos critiques sur les solutions qui esquivent deux leviers majeurs : l'insuffisance de postes et les ISU. Les partenariats et autres événements types « villages sports, ... », ne sont que

tionnement des SUAPS, avec tous-tes les acteurs-rices dont le SNEP-FSU. Le taux de représentation des étudiants-es serait sûrement revu à la hausse au sein des conseils des sports. Nous avons souligné qu'il y avait déjà une difficulté à faire venir les étudiant-es à nos conseils et que la priorité serait plutôt de réfléchir à comment créer les conditions de leurs participations.

Nous avons repointé la nécessité d'un plan « Marshall » sur les ISU. Le cabinet convient du problème. Nous avons souligné le fait positif de l'éligibilité pour les universités aux subventions du plan 5 000 équipements de l'ANS. La limite : des petits projets non structurants avec de faibles crédits.

Nous avons fait remarquer et demandé que, comme cela vient d'être fait par l'instauration obligatoire (au plus tard 2025) dans le cursus licence, d'une UE (avec 3 ECTS) formant à la « transition écologique pour un développement soutenable » (TEDS – cf. encart p. 23), la ministre de l'ESR instaure officiellement une UE « sport

ou APSA » obligatoire dans le cycle L. Stop à la sacro-sainte autonomie des universités pour le développement de la pratique sportive. Le MESR, depuis 2008, a rendu obligatoire une UE informatique, une UE langue et maintenant la TEDS dans les maquettes du cycle L. Selon la FdR, « l'octroi d'ECTS... serait un levier essentiel », alors pourquoi ne pas le décider pour le sport ?



Précision: nous avons appris hors audience que la cour des comptes a fixé dans ses 10 priorités nationales l'évaluation de la CVEC pour 2024”

des éléments à la marge. Nous avons condamné et demandé le retrait dans cette feuille de route du secteur privé marchand (dont le « five »). L'université ne peut pas être un espace de marchandisation des APSA et de sa pratique pour masquer le désinvestissement public du MESR, en lien avec l'éthique et le contenu d'une formation universitaire.

Il nous a été dit une nouvelle fois qu'il n'y aurait pas de réécriture du décret 2018 et qu'une concertation serait ouverte pour la rentrée 2024 sur le fonc-



Extrait de la lettre envoyée à Madame la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) en juin 2023

« À madame Sylvie Retailleau - Ministre de l'ESR - juin 2023

Mesdames et messieurs présidentes et présidents d'université,
Mesdames et messieurs directrices et directeurs de composantes et de services,
Monsieur le président de France Université,

Objet : propositions concrètes « de pas en avant » sur le développement universitaire du sport dans tous ses aspects.

Depuis plus de 10 ans nous ne cessons, diagnostics et propositions de divers rapports à l'appui, de souligner le manque de moyens en STAPS, SUAPS, Écoles et dans les INSPE sur le sujet du sport dans l'ESR...

Dernièrement, deux rapports sont sortis sur le développement des pratiques sportives étudiantes... Vous avez reçu nos analyses critiques sur ceux-ci. Celui de FU nous inquiète si l'autonomie de chaque université était renforcée sur le pilotage et l'organisation structurelle du sport mais aussi par l'appel à des partenariats extérieurs (privés). Cela signifierait un affaiblissement, une dilution de l'outil SUAPS, de ses missions et de ses personnels.

Dans ce contexte, vous avez signé une feuille de route partenariale le 07/04 avec la ministre de Jeunesse et sports pour le développement de la pratique sportive étudiante dans lequel trois leviers sont énoncés. Autant nous pouvons partager, en partie, l'énoncé de ces trois leviers, autant les moyens décrits pour ces trois axes nous paraissent largement insuffisants, voire dangereux pour le service public car ils masquent le véritable levier incontournable que constitue la création d'emplois d'enseignant-es d'EPS titulaires. Ces moyens énoncés participent à la confusion sur le sport. Comment mettre en œuvre la feuille de route sur la valorisation de la pratique sportive dans les maquettes (que nous partageons) sans enseignant-es d'EPS supplémentaires ?

Augmenter le taux d'encadrement par des titulaires est un préalable à toute intention de développement de la pratique sportive étudiante dans le cadre universitaire (formation, vie de campus, aspects transversaux dont santé - sédentarité, lien social). Cet enjeu de développement du Sport à l'Université ne peut faire l'impasse d'un plan Marshall des installations sportives, tant l'on note une sous-dotation quantitative et qualitative des équipements.

Toutes vos propositions dans cette feuille de route, comme les « partenariats avec les fédérations sportives » ou pire, avec des structures privées commerciales, ou encore d'événementiels attachés au JOP2024..., ne sont en rien de véritables leviers et, au contraire, affaiblissent le service public du sport dans les universités en entretenant la confusion autour de l'objet culturel sportif dans et à l'université. Nous actons très positivement votre intention de valoriser le sport dans les cursus et maquettes en ECTS (c'est une de nos revendications depuis 2008 et du rapport Auneau-Diagana) mais, sous couvert du dogme de l'autonomie, rien n'oblige les universités. De même, le fléchage de la CVEC que vous proposez de porter à un seuil minimum de 8 % est laissé libre au choix de chaque université. Pour notre part, et malgré notre désaccord sur le fond avec cette instauration- taxe CVEC, nous sommes pour un fléchage à 15 %.

Il nous apparait que nous sommes dans des propositions qui font diversion sur le manque d'investissement public, ne serait-ce qu'en termes de créations de postes et qui n'est pas un coût pour le pays mais bien un investissement dont la création d'emplois et débouchés pour la filière STAPS.

Aussi, nous vous faisons des propositions sur 2 axes, chiffrées concrètes, qui rejoignent, pour certaines, celles de la conférence des Grande Écoles dont nous partageons beaucoup d'analyses.

1. Le développement de la pratique sportive étudiante vu comme « un droit pour tous-tes » dans le cadre d'une formation universitaire complète et équilibrée (missions des SUAPS) avec en complément les missions de la FFSU (axe 1),
2. Les formations aux métiers du sport, dont enseignant-e d'EPS, professeur-e des écoles mais aussi la recherche dans les STAPS et INSPE (axe2).

.... suite sur le site sur les 2 axes

Conclusion :

Au total, le recrutement d'environ 350 enseignant-es d'EPS titulaires dans un premier temps serait le levier central pour une amélioration sensible du sport dans toutes ces dimensions à l'université et dans l'ESR. Cela représente un investissement autour de 25 millions, soit une augmentation de 0.0008 % du budget actuel du MESRI...

C'est à ce passage incontournable que nous pourrions croire à la crédibilité de vos propositions pour la concrétisation d'un héritage positif des JOP 2024 !

QUELLE FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANT·ES DU SUP ?

Qui d'entre vous a bénéficié de formation continue ces dernières années ?

Mises à part des formations liées aux nouvelles technologies (moodle, e-Portfolio, cours en ligne ou pédagogie inversée)... nous ne sommes sans doute pas nombreux·ses ! L'orientation politique actuelle en la matière se traduit par : formation individuelle, hors temps de travail, outil de gestion de carrière... **Pour le SNEP-FSU, le service des enseignant·es du second degré du supérieur devrait inclure un horaire consacré à sa propre formation.** Tout·e collègue qui le souhaite devrait pouvoir s'engager dans un groupe de recherche, en vue d'une formation, diplômante ou non, au sein des INSPE, des STAPS ou des SUAPS-GE. Chacun·e d'entre nous et la profession dans son ensemble a besoin de travail collectif, de débats et de controverses nourris par la recherche. **C'est dans cet esprit que le SNEP-FSU a créé le Centre EPS et Société** avec sa revue ContrePied et que sont organisés des colloques et des journées de rencontres. Tout cela est disponible. À vous de vous en emparer !

Le Centre EPS & Société est une association créée par le SNEP-FSU qui regroupe toutes celles et tous ceux qui recherchent un espace de débat original et exigeant sur l'EPS, le sport scolaire, leurs rapports aux pratiques sociales sportives et artistiques.

Ce qui nous réunit : la lutte contre les inégalités et l'émancipation de tous et toutes, Universitaires, 2D degré du Sup, étudiant·es...

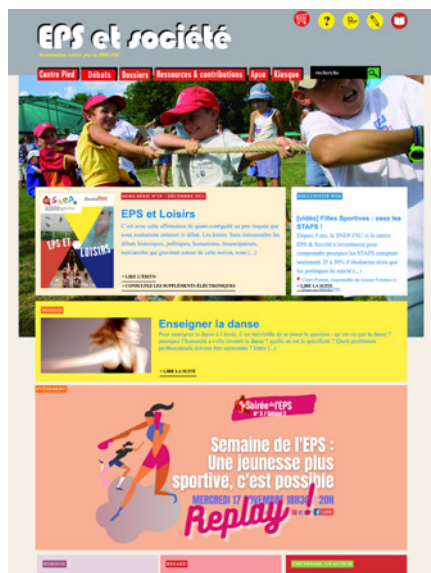
Et, nouveauté, dans la suite des assises nationales du sport à l'université d'octobre 2023, nous mettons en place pour l'année 2024-2025 un groupe de travail intitulé « RECAPES : Regards et échanges croisés sur les activités physiques dans l'enseignement supérieur ». Nous vous en reparlerons.



Visitez le site ! Invitez vos étudiant·es à le visiter ! www.epsetsociete.fr/



- De nombreuses ressources sur les APSA
- Un dossier qui change régulièrement avec contributions théoriques, politiques, sociologiques, historiques, ...
- Un dossier permanent sur l'EPS à l'école primaire
- Une mise en ligne des ContrePied épuisés (danse, natation, compétition, ...)
- Un kiosque qui suggère des lectures
- Les formulaires pour adhérer et commander des numéros en ligne



Et, nouveauté, dans la suite des assises nationales du sport à l'université d'octobre 2023, nous mettons en place pour l'année 2024-2025 un groupe de travail intitulé « RECAPES : Regards et échanges croisés sur les activités physiques dans l'enseignement supérieur »

EPS : LIENS UTILES

	PROGRAMMES ALTERNATIFS Le SNEP-FSU vous offre une autre vision des savoirs enseignés en EPS	
	CENTRE EPS&SOCIÉTÉ Un accès aux revues Contre-Pied	
	CENTRE EPS&SOCIÉTÉ PRIMAIRE Des éclairages didactiques et des capsules vidéo pour enrichir votre enseignement	
	L'EPS AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE : 1981-2021 Un livre sur le colloque organisé par le SNEP-FSU pour les 40 ans de l'EPS à l'Éducation Nationale	
	40 FICHES POUR RÉVISER L'ORAL 3 Une production du GRED pour aider les candidats à préparer le CAPEPS	
	UN EXEMPLE DE JOURNÉE DE L'EPS Illustration en Musculation et 1/2 Fond	
	TABLE RONDE AUX JOURNÉES DE L'EPS Qu'est-ce qu'une EPS culturelle ? (Uboldi, Couturier, Lorca)	
	LES SOIRÉES DE L'EPS Des podcasts pour votre culture des APSA	

Décrets, circulaires, rapports, modèles de courriers :

tous les éléments indispensables !



Circulaire sur les congés dans le supérieur de 2012 et comptage des heures...



Décret n°93-461 du 25 mars 1993 (Décret « Lang ») relatif aux obligations de service des personnels enseignants du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur – version au 3 avril 2011



Modèle de courrier pour informer de la création d'une section syndicale locale du SNEP- FSU dans l'université



Les différents types de décharges : « Les établissements entretiennent le plus souvent le flou entre décharges, indemnités convertibles en décharge et référentiel d'équivalence horaire. »



Décret n°2018-792 du 13 septembre 2018 relatif aux services communs universitaires – voir Article 1 – section V partie SUAPS



Pour information : Missions et obligations réglementaires de service des enseignants des établissements publics d'enseignement du second degré Application des décrets n° 2014-940 et n° 2014-941 du 20 août 2014



Protection fonctionnelle des agent-es de l'État



CVEC : Décret n°2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation



Circulaire 72-43 du 31/01/1972 dont missions enseignantes d'EPS en SUAPS



Libertés Académiques et liberté d'expression pour les enseignant-es dans l'ESR Article code de l'éducation



Rapport interministériel Auneau-Diagana (juillet 2008) sur « le développement du sport à l'université »



Résumé des 7 propositions du rapport dont la 1^{ère} : « Créer une unité d'enseignement (UE) APS obligatoire en licence »



Fiche pratique : Modalités d'attribution des services d'enseignement



Circulaire n°2019-029 relative à la programmation et au suivi des actions financées par la CVEC (BO n°12 du 21 mars 2019)



Charte sur le sport de 2016 du MESRI signé par le GNDS.



Information sur droit d'alerte et droit de retrait



POURQUOI CRÉER UNE SECTION SYNDICALE LOCALE UNIVERSITAIRE (SSLU) ?

Extrait d'une interview en juin 2021 de Lionel Dembourg, Prag EPS au STAPS de Font Romeu (université de Perpignan) à la question : « **Comment en es-tu arrivé à créer une SSLU SNEP-FSU et quelles fonctions a-t-elle joué ?** ».

« Tout d'abord, c'est un regret de ne pas l'avoir créée plus tôt, au vu de l'hyper facilité à la mettre en œuvre. Nous avions auparavant des craintes de diverses natures ou de mauvaises représentations sur ce que cela impliquait. Grâce aux recommandations du secteur Sup du SNEP-FSU, avec le prêt à l'emploi que vous nous avez fourni, nous avons compris qu'une personne syndiquée pouvait en être le représentant à travers le titre de secrétaire de section et qu'utiliser cette appellation statutaire ouvrait des droits (Affichage et panneaux, réception des infos de la présidence à tous les syndicats, accès

aux listes de communication vers les collègues, ...)

Ce dépôt de SSLU a changé énormément de choses pour notre lutte. Ce n'est plus un seul collègue qui s'exprimait et interpellait notre hiérarchie, mais une section syndicale. Elle nous a aussitôt permis d'avoir une écoute de la hiérarchie universitaire (présidence, cabinet, instances). La présidence a été hyper réactive à nos demandes. Par exemple, en 2 ou 3 jours nous avons une réponse positive à notre demande d'entrevue avec une écoute bienveillante. Nous avons obtenu, lors de la visite du premier ministre à Font Romeu, le 26 mai, une audience et une écoute.

Cette SSLU est un « bouclier » qui dépersonnalise les enjeux et conflits pour mieux se concentrer sur les enjeux politico-pédagogiques. Bref, être sur le

fond et non sur les affects. J'ai senti un vrai respect pour ma fonction de secrétaire et une écoute.

Cette SSLU est une clé d'entrée. Elle nous a ouvert des nouvelles relations avec les autres syndicats dont le SNEP-SUP-FSU et la FSU. Cette SSLU nous permet de sortir de notre microcosme. Elle nous fait respirer dans la lutte et les perspectives avec les conseils du SNEP-FSU 66 et national. Le STAPS s'est resitué dans la vie et sa place au sein de l'UPVD. Cette activité, via la SSLU, nous a permis de mieux traiter les réalités avec ses tenants et aboutissants. Nous avons pu identifier, vérifier les vrais « nœuds » et remiser les mauvaises infos, rumeurs ou mauvaises interprétations. Cela redonne du sens, permet de mieux affiner, légitimer nos problématiques et revendications. »

Modèle de lettre à envoyer à votre président-e d'université pour l'informer de la création d'une section syndicale d'établissement du SNEP-FSU

SNEP-FSU 76 rue des ronds
75020 Paris. 01.44.62.82.10 - educ@snepfsu.net

Et Contact du SNEP-FSU local : nom, adresse mail et tel

(et adresse postale si possible à votre nom sur votre lieu de travail)

Date

Objet : création d'une section syndicale d'établissement du SNEP-FSU.

Mme M XXX président-e de l'université de...

En application du droit syndical dans la Fonction Publique et particulièrement du Décret n° 82-447 du 28 mai 1982, j'ai l'honneur de vous informer de la création d'une section syndicale d'établissement du SNEP-FSU (syndicat national de l'éducation physique fédéré à la FSU) afin de défendre les intérêts matériels et moraux des enseignant-es d'EPS affecté-es dans l'université de xxx.

Le SNEP qui est affilié à la FSU, est un syndicat professionnel conforme et déclaré, rentrant dans le chapitre 1er du code du travail sur le Statut juridique des syndicats (Articles L411-2 à L411-23).

Je vous informe que le SNEP-FSU est largement représentatif des catégories (enseignant-es EPS et de sport) qu'il organise, notamment aux dernières élections professionnelles sous le sigle FSU et en particulier dans l'ESR sur son champ de syndicalisation. (En 2018 sous son propre sigle, le SNEP-FSU recueillait plus de 83 % aux élections professionnelles).

Nous ne doutons pas que vous pourrez enregistrer, ainsi que vos services, la création de notre section syndicale afin de valider les droits qui s'y attachent, en particulier concernant l'information, le droit à réunion, le dialogue social ...

Pour la section syndicale du SNEP-FSU, le-la secrétaire de section :

Nom Prénom Établissement (Univ de XXX et indiquer votre lieu de service (STAPS ou SUAPS ou INSPEE ou...) où vous exercez)

Signature

Copie aux Co-Secrétaires Généraux du SNEP-FSU

LES REGISTRES DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL : UN DISPOSITIF PROTECTEUR

Essentiels pour la santé au travail, trop méconnus des personnels car l'administration n'en fait guère la publicité, les registres de Santé et de Sécurité au Travail (SST) sont des documents obligatoires.

ORIGINE DES REGISTRES

Créés en 1982⁽¹⁾, les registres de Santé et Sécurité au Travail (SST) témoignaient de la volonté de prendre en compte la santé et les conditions de travail dans le secteur public. **Ils y sont décrits comme étant :** « *Un registre de santé et de sécurité au travail est ouvert dans chaque service et tenu par les agents mentionnés à l'article 4 [les assistants de prévention]. Ce document contient les observations et suggestions des agents relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail. Le registre de santé et de sécurité au travail est tenu à la disposition de l'ensemble des agents et, le cas échéant, des usagers (...).* »

FONCTIONNEMENT

Chaque registre, composé de « fiches », est tenu par une-e assistant-e de prévention. Chaque fiche (signalement) comporte le nom de la personne qui fait le signalement, la description du problème observé et, parfois, un champ permettant de suggérer une solution. Une fois la fiche remplie, elle est transmise au/à



La consultation obligatoire des registres en instance représentative des personnels permet d'assurer qu'aucun signalement ne soit passé sous silence

la chef-fe de service et au/à la conseiller-e de prévention de l'établissement. Si le signalement ne trouve pas de solution au niveau du/de la chef-fe de service, le problème est remonté au niveau hiérarchique adéquat (jusqu'à la présidence de l'université). Enfin, et c'est un point essentiel, les registres sont présentés à chaque réunion de la formation spécialisée du CSA (ex-CHSCT) : les représentant-es des personnels s'assurent ainsi qu'aucun signalement ne soit passé sous silence.

On les trouve obligatoirement en version « papier », en général dans chaque bâtiment, et parfois de manière dématérialisée dans son espace numérique de travail (ENT).

INTÉRÊT

Ces registres permettent de faire état d'un problème. Ils ont été conçus pour signaler les problèmes quotidiens (marche cassée dans un escalier, éclairage insuffisant, chaussée impraticable, odeurs pestilentielles...) : cela permet aux personnels d'informer pour régler les problèmes et à l'administration d'alimenter le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP). Ce document également obligatoire doit être rempli et mis à jour chaque année par les chef-fes de service : l'établissement peut ainsi analyser les risques et concevoir au mieux le plan de formation de l'établissement. Rien n'empêche cependant d'utiliser ces registres pour signaler l'ensemble des problèmes qu'on peut rencontrer au travail : conflits violents, ressentis de harcèlement, agressions physiques ou verbales, violences de tous ordres.

POURQUOI ET COMMENT LES UTILISER ?

Ces fiches sont des documents officiels que l'administration ne peut ignorer. Elles

témoignent d'un risque et engagent la responsabilité de l'employeur qui doit : « *veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité* » (art. 2-1 du décret n° 82-453). C'est donc un moyen de mettre l'employeur face à ses responsabilités.

Quand on n'arrive pas à trouver de solution à un problème qui est susceptible d'avoir un impact sur la santé, on peut remplir une fiche pour faire un signalement officiel et prendre date. En cas de problème ou d'incident, il est recommandé de : (1) le cas échéant, demander un rendez-vous à la médecine du travail, (2) ne pas donner de noms ou de titres dans la fiche : ces registres peuvent en effet être consultés facilement et il ne faut pas prêter le flanc à une accusation en diffamation, (3) mettre l'accent sur les effets de la situation sur la santé physique et mentale produits par la situation, (4) garder trace de la fiche (photo ou capture d'écran selon le cas) pour éviter une disparition malencontreuse.

BON À SAVOIR

De nombreuses situations se détériorent, parfois pendant des années, parce que personne n'ose en parler. Le fait de remplir une fiche permet de « faire sortir » le problème du service (du département, du labo). Il faut toutefois savoir que les personnes mises en cause dans une situation n'apprécient pas cet état de fait. Il est donc utile de se faire conseiller et accompagner par un-e représentant-e syndical-e dans la rédaction de la fiche et dans ses suites.

Par **Valentine DREVET-BENATTI**, membre CSA et F3SCT Université de Poitiers

(1) Dans le décret 82-453 instaurant les CHSCT puis dans le décret CSA 2020-1427



LES INSTALLATIONS SPORTIVES UNIVERSITAIRES (ISU) : UN ENJEU DE DÉVELOPPEMENT URGENT

Le contexte de massification de l'accès à l'enseignement supérieur des années 1980-2020 (population étudiante multipliée par 7) n'a pas été accompagné par une politique d'équipements sportifs à la hauteur.

De nombreuses situations nous sont remontées, signalant des risques objectifs (plaques du plafond qui tombent, sol de gymnase ou piste d'athlétisme impropres à la pratique, condensation au sol, température inférieure à zéro en intérieur...). Les quelques investissements des Universités sont consentis pour réhabiliter des équipements arrivés à

bout. On assiste alors à des fermetures de gymnases pour désamiantage, isolation thermique et/ou phoniques, réfection du sol... mais peu de constructions neuves. Des arguments économiques et écologiques sont souvent utilisés. Économiquement, les Universités renvoient à leurs impossibilités d'engager de telles dépenses au regard de leurs difficultés à gérer leur autonomisation budgétaire (désengagement ministériel sur les évolutions salariales entre autres...). Écologiquement, les problématiques de densification urbaine et d'imperméabilisation des sols sont avancées. On assiste alors à ce que le Rapport Bracconnier de F.U. dénonce aussi : « un

constat de saturation des équipements sportifs se dégage ».

Le débat semble donc clos. Pas pour le SNEP-FSU.

Nous avons lancé un appel national pour une politique de développement des ISU début janvier 2022. « **Manifeste pour un plan de rénovations et de constructions d'équipements sportifs dans l'enseignement supérieur** ».



Nous appelons à un plan Marshall des équipements sportifs universitaires dans le cadre d'une politique nationale d'urgence sanitaire (physique, psychologique et sociale). L'État, les collectivités locales et les Universités, à travers des CPER doivent mutualiser les investissements dans une logique de mutualisation des usages. L'EPS pour tous·tes, du primaire à l'Université et le développement du sport associatif et fédéral prennent tout leur sens.

Ce n'est pas du plan 5 000 équipements, dont les Universités sont maintenant éligibles, que va sortir autre chose qu'un émiettement de « city stade », table de « ping-pong » dans les cours, d'espaces de « street workout ».

La démocratisation de l'accès de toutes et tous les étudiant·es à une offre riche et variée d'APSA nécessite, au même titre que des labos de langue ou des salles de TD de biologie, des espaces sportifs adaptés et en nombre suffisant. Des espaces de formation et de travail pour les enseignant·es.

RECRUTEMENT DES ENSEIGNANT·ES DU SECONDAIRE AFFECTÉ·ES DANS LE SUPÉRIEUR :

Vigilance extrême des candidat·es face à un système de communication défaillant

Deux cas nous sont remontés cette année de collègues classés premiers par les commissions de recrutement mais qui n'ont pu que constater que le poste ne leur était pas attribué, faute de validation de leurs vœux.

Pour bien comprendre, les sélections des candidats sont opérées par les Universités mais la procédure de classement et d'affectation est réalisée par l'application du ministère, **Galaxie**. Celle-ci ne communique pas aux candidats la publication des résultats des commissions de recrutement et l'ouverture de la phase de validation des vœux. Elle prévient seulement sur sa page d'accueil les

dates de validation des vœux. Les Universités, de leur côté, ne communiquent pas forcément envers les candidats après le passage des commissions de recrutement.

Il en résulte que si le candidat classé premier manque l'information clé, le travail de la commission et les aspirations professionnelles du candidat se retrouvent réduits à néant.

Nous interpellons le ministère pour modifier la communication aux candidats. Il n'est pas compliqué de paramétrer un envoi de mails aux candidats à l'ouverture de la phase de validation des vœux. En attendant, nous ne pouvons que conseiller à la plus grande vigilance et appeler à contacter votre syndicat préféré.

[@ gilles.renault@snepfsu.net](mailto:gilles.renault@snepfsu.net)

[@ samuel.lepuissant@snepfsu.net](mailto:samuel.lepuissant@snepfsu.net)

VERS UN NOUVEAU « MODÈLE ÉCONOMIQUE » À LA FFSU : POUR FAIRE QUOI ?

Depuis la rentrée de septembre 2023, deux modifications importantes ont vu le jour au sein de la FFSU :

- L'ensemble des Ligues Régionales ont validé (avec période d'observations-analyses) le passage du « forfait licences » à la licence individuelle. Au même titre qu'en UNSS, les AS souscrivaient un forfait licences permettant de licencier à un moindre coût une grande partie des étudiant-es des établissements et pour des petits établissements, de développer une offre sportive interne. Le passage à une prise de licence individuelle (dont 21 € sont reversés à la nationale) pousse les AS à ne licencier que les compétiteurs-rices. Entre septembre 2023 et décembre 2023 la chute du nombre de licences FFSU représente, par exemple, près de 30 % pour une région comme la Bretagne. Cette baisse est encore plus importante pour certaines AS.
- La FFSU ouvre la prise de licence aux personnels de l'ESR. En tant que fédération multisports de l'ESR, la FFSU tente de suivre le développement du sport dans ses formats « compét-libre ».

Deux faits, une tendance : ne comptabiliser et donc subventionner en retour que les « vrai-es » compétiteurs-rices mais aussi, continuer à élargir le périmètre des missions de la FFSU.



Le SNEP-FSU soutient la FFSU dans ses missions mais souhaite qu'elle poursuive l'enjeu essentiel de démocratisation de la compétition sportive ”

Le SNEP-FSU réaffirme le besoin de questionner l'accès du plus grand nombre, dont les débutant-es, à des compétitions sportives locales, traditionnelles ou innovantes (multi-sports, mixité...). Pour cela, les comités, les ligues et les conférences manquent d'encadrement pour gérer et animer, en plus des enseignant-es, ces compétitions. Nous risquons sans doute une FFSU à « deux vitesses ». Des compétitions comme outils de visibilité des Universités et écoles avec les SHN et SHNU et des animations des campus, événements « one shot » pour le reste des étudiant-es sportif-ves restant en marge de la dynamique sociale d'un projet compétitif sur l'année.

Le SNEP-FSU soutient la FFSU dans ses missions mais souhaite qu'elle poursuive l'enjeu essentiel de démocratisation de la compétition sportive en redonnant des moyens aux rencontres locales sur l'année pour le plus grand nombre d'étudiant-es, dont certain-es découvrent la compétition-confrontation avec les autres et soi-même à l'Université.

[@samuel.lepuissant@snepfusu.net](mailto:samuel.lepuissant@snepfusu.net)

Quand le politique décide d'imposer aux universités une nouvelle UE obligatoire dans les maquettes du cycle L.



Et à quand pour l'UE « sport » ? :

Elle concerne l'UE TEDS « transition écologique pour un développement soutenable »

Extraits de cadrage et préconisations du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et pour application à la rentrée 2025 :

« Former à la transition écologique pour un développement soutenable les étudiants de 1er cycle » ... Une mise en œuvre en présentiel ou sous format hybride avec un nombre d'heures minimum préconisé de 30H sur le cycle L. ... Une certification devra être proposée par les établissements, ...le ministère préconise qu'elle prenne la forme d'ECTS au minimum de 3 ECTS. »

Nous ne contestons pas ici le principe d'une formation à ces enjeux face à l'urgence de la bifurcation écologique, ceci dans le cadre d'une formation complète universitaire. Aussi, nous attendons toujours que les politiques soient en phase avec leurs discours mettant en exergue la valeur de la pratique et de l'enseignement des APSA à l'université dans le cadre d'une formation complète équilibrée.

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante :

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement			
	Nom			Code établissement			
	Nom de naissance			Nom			
	Prénom			Adresse complète			
	Adresse complète						
	Mail						
	Téléphone fixe						
	Téléphone portable						
Envoi des bulletins (nationaux, académiques et nationaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ... Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepsfu.fr/espace-membre/ . Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepsfu.fr/espace-membre/ .			Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et j'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n° 2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.				

Bulletins	Envoi des bulletins (nationaux, académiques et nationaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ... Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepsfu.fr/espace-membre/ . Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepsfu.fr/espace-membre/ .			Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et j'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n° 2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.		
	Date et signature					

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2023-2024

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle				Catégorie/échelon										
	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11				
Prof EPS - Prof de sport - CEPJ - PCEA Agri - ENS	100 €	130 €	160 €	165 €	170 €	176 €	186 €	199 €	211 €	225 €	241 €				
Prof EPS classe normale biadmissible			159 €	169 €	179 €	188 €	197 €	212 €	227 €	242 €	252 €				
Prof EPS HCI (Hors Classe) - P. Sport HCL - CEPJ HCI - PCEA HCI	211 €	223 €	239 €	256 €	273 €	288 €	294 €								
Prof EPS CIEx (Classe Ex) - P. Sport CIEx - CEPJ CIEx- PCEA CIEx	249 €	263 €	277 €	297 €	319 €	331 €	348 €								
CE		125 €	132 €	138 €	144 €	152 €	159 €	167 €	176 €	186 €	197 €				
CE Hors Classe			186 €	196 €	222 €	239 €									
CE Classe Ex.	222 €	241 €	256 €	273 €	288 €	294 €									
Catégorie / échelon															
	1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11				
Agrégé - CTPS	125 €	178 €	184 €	194 €	207 €	221 €	236 €	254 €	271 €	286 €	297 €				
Agrégé Hors Classe - CTPS Hors Classe	271 €	286 €	297 €	319 €	331 €	348 €									
Catégorie / échelon															
	1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11				
Agrégé Classe Ex.- CTPS Classe Ex.	297 €	319 €	331 €	348 €	348 €	363 €	382 €								
MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.	Inférieur à 1001 € → Groupe 1	59 €	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4				103 €	Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6				133 €			
	Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2	74 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5				118 €	Supérieur à 2 000 € → Groupe 7				148 €			
	Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3	89 €													
Prof EPS, sport ou CEPJ stagiaire à l'externe	100 €														
Agrégé stagiaire nouvel enseignant	125 €														
Congé parental - disponibilité	46 €														
Stagiaire en report de stage	20 €														
Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.															
Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.	Inférieur à 1151 € → Groupe 1	52 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4				96 €	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8				150 €			
	Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2	69 €	Entre 1 801 € et 2 050 € → groupe 5				108 €	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9				162 €			
	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3	84 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6				123 €	Supérieur à 2 900 € → groupe 10				174 €			
			Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7				138 €								

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ En ligne sur le site <https://lesite.snepsfu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>

2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements Indiquez le 1er mois de prélèvement

<p>PRELEVEMENT MANDAT</p> <p>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.</p> <p>Une demande de remboursement doit être présentée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. <p>Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.</p>	Pour le compte du SNEP-FSU 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Ref : cotisation SNEP A : Le : Signature :
	Nom
	Prénom
	Adresse
	Compl. d'adresse
	CP - Ville
	Pays
	Code IBAN
	Code BIC
	Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/> MERCI DE JOINDRE UN RIB NE RIEN INSCRIRE ICI →

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.

Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.